



**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, situé au 3000 chemin d'Oka, le **mercredi 15 novembre 2017** à compter de **16 h 00**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet  
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes  
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Paulus.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier  
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
Adoption de l'ordre du jour du 15 novembre 2017
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2017
3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
  - 3.1 Autorisation des comptes à payer au 15 novembre 2017 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04
4. **RÉSOLUTIONS**
  - 4.1 Nomination de la présidence du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour 2018
  - 4.2 Nomination de la vice-présidence du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour 2018
  - 4.3 Autorisation de signature – compte bancaire et marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes
  - 4.4 Adoption du lieu et du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018
  - 4.5 Acceptation de l'offre de services de Cyberkar Systems pour la fourniture et l'installation d'un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI)
  - 4.6 Nomination de deux (2) policiers à des postes de sergents-détectives
  - 4.7 Entente concernant l'opération de la fourrière municipale de la Ville de Deux-Montagnes – autorisation de signature
  - 4.8 Annulation de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes du mercredi 15 novembre 2017 à 19 h 30.
5. **AVIS DE MOTION**  
n/a
6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**  
n/a
7. **RÈGLEMENTS**  
n/a
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
  - 9.1 Levée de la séance extraordinaire du 15 novembre 2017



2017-11-080

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2017, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2017, tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-11-081

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** les comptes à payer au 15 novembre 2017 totalisent un montant de 248 427,34 \$;

**ATTENDU QUE** les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 199 149,39 \$ pour la période du 19 octobre 2017 au 15 novembre 2017;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 15 novembre 2017 au montant de 248 427,34 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 19 octobre 2017 au 15 novembre 2017 au montant de 199 149,39 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2017-11-082

***Certificat de disponibilité de crédit***

*Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.*

  
Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier



#### 4. RÉSOLUTIONS

##### 4.1 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES POUR 2018

**CONSIDÉRANT** que le décret ministériel daté du 13 juin 2015 a créé la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et prévu que les municipalités de Ville de Deux-Montagnes, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Municipalité de Pointe-Calumet et Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac en devenaient membres;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes est formé d'un délégué par municipalité nommé en vertu d'une résolution dûment adoptée par son conseil d'administration, soit monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes, madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet, et monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis en vertu de l'article 468.17 de la Loi sur les cités et villes de procéder à la nomination de la présidente de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

**CONSIDÉRANT** que la présidence actuelle vient à échéance le 31 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

DE NOMMER monsieur Denis Martin à la présidence du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour un terme d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.2 NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES POUR 2018

**CONSIDÉRANT** que le décret ministériel daté du 13 juin 2015 a créé la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et prévu que les municipalités de Ville de Deux-Montagnes, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Municipalité de Pointe-Calumet et Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac en devenaient membres;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes est formé d'un délégué par municipalité nommé en vertu d'une résolution dûment adoptée par son conseil d'administration, soit monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes, madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet, et monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

2017-11-083



2017-11-084

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis en vertu de l'article 468.17 de la Loi sur les cités et villes de procéder à la nomination de la vice-présidence de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

**CONSIDÉRANT** que la vice-présidence actuelle vient à échéance le 31 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

DE NOMMER madame Sonia Paulus à la vice-présidence du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour un terme d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – COMPTE BANCAIRE ET MARGE DE CRÉDIT AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE SAINT-EUSTACHE-DEUX-MONTAGNES**

**ATTENDU QUE** des changements ont été apportés à la présidence et à la vice-présidence de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes requis, effectifs en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

DE DÉSIGNER les personnes suivantes à titre de signataires autorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, étant entendu que tout chèque émis par la Régie doit porter la signature du secrétaire-trésorier, monsieur Yvon Lemelin, et de l'un des deux autres signataires autorisés:

2017-11-085

Denis Martin, président du conseil d'administration  
Sonia Paulus, vice-présidente du conseil d'administration  
Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.4 ADOPTION DU LIEU ET DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis en vertu de l'article 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* que le conseil identifie le lieu où se tiendront les séances du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis en vertu des articles 318 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* que le greffier donne un avis public du contenu du calendrier et du lieu des séances;



**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx  
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour 2018, qui se tiendront les mercredis à 19h30 à l'Hôtel de ville, 803 chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8:

17 janvier	15 août
21 février	19 septembre
21 mars	17 octobre
18 avril	21 novembre
16 mai	19 décembre
20 juin	

2017-11-086

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE CYBERKAR SYSTEMS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE RECONNAISSANCE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION (SRPI)**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer l'actuel SRPI qui a atteint la fin de sa durée de vie utile;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Cyberkar Systems a remporté un récent appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un SRPI pour huit (8) organisations policières;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Cyberkar Systems est disposée à offrir à la Régie les mêmes conditions que celles prévues dans ledit appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** qu'une subvention de dix mille dollars (10 000 \$) par appareil est disponible auprès de la SAAQ jusqu'au 30 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin  
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

DE RATIFIER le contrat octroyé à Cyberkar Systems pour la fourniture et l'installation d'un SRPI pour un montant de vingt-trois mille cent douze dollars et trente-cinq cents (23 112,35 \$), incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur administratif à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir la subvention de dix mille dollars (10 000 \$) auprès de la SAAQ.

2017-11-087

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



4.6 **NOMINATION DE DEUX (2) POLICIERS À DES POSTES DE SERGENTS-DÉTECTIVES**

**CONSIDÉRANT** les vacances au sein de la division des enquêtes occasionnées par le départ à la retraite du lieutenant-détective et la promotion de l'inspecteur-chef aux enquêtes au poste de directeur de police;

**CONSIDÉRANT** les résultats des tests de qualification des cinq (5) candidats aux deux (2) postes de sergents-détectives disponibles;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2017-11-088

DE NOMMER monsieur Guillaume Ferland et madame Chloé Riendeau aux postes de sergents-détectives et ce, à compter du 19 novembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4.7 **ENTENTE CONCERNANT L'OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE DE LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2017-11-089

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER la présidente du conseil d'administration, Madame Sonia Paulus, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer conjointement pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes le document «entente concernant l'opération de la fourrière municipale de la Ville de Deux-Montagnes » tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4.8 **ANNULATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2017 À 19 H 30**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et unanimement **APPUYÉ**

2017-11-090

D'annuler la séance ordinaire prévue pour le 15 novembre 2017 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, situé au 3000 chemin d'Oka.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin  
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QU'à 16h35 la séance extraordinaire soit levée.

2017-11-091

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Sonia Paulus  
Présidente

Monsieur Yvon Lemelin  
Secrétaire-trésorier